

Question écrite



L'aspect 'Jardinage' des jardins ouvriers !

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux, Chers Collègues,

Les jardins ouvriers d'en Sollier regroupent plusieurs catégories de 'cultivateurs' ! Il est intéressant d'aller y jeter un œil et de constater le soin que certaines personnes ont de leur coin de paradis. Des légumes magnifiques s'épanouissent sur leur parcelle, preuve de leur passion et de leur reconnaissance aussi dans le fait de pouvoir bénéficier d'un petit coin de terre. Les parcelles sont aussi aménagées pour les retrouvailles et soirées entre amis et l'aspect social y est aussi intéressant.

D'autres parcelles sont laissées à l'abandon, certainement l'œuvre du découragement ou de la lassitude, les ronces envahissent le paysage et bientôt les adventices graineront pour ensemençer les jardins des voisins, à leurs grands désarrois.

D'autres encore misent uniquement sur l'aspect réjouissances avec des cabanes et couverts faits de brique et de broc. Cela donne un peu une impression de favelas sud-américaine !

Et pour finir d'autres utilisent cet espace pour entreposer jantes, vieilles ferrailles et objets divers... on est sur le point de se demander si un déménagement est en cours depuis la parcelle voisine de la gare !

Un règlement assez récent, puisqu'il date de 2020 avait été mis en place suite aux débordements de l'époque. Il traite de toutes les questions délicates énumérées ci-dessus.

Ma question est donc la suivante :

Les services municipaux font-ils des visites régulières ?

Le Conseil Municipal entend-il faire appliquer le règlement et garantir que l'aspect jardinage reste prépondérant ?

Est-ce que la caution de 100.- francs est jugée suffisante pour faire démonter et débarrasser à charge de la commune une parcelle suite à l'abandon de l'espace par une personne ?

Nous remercions le Conseil Municipal pour ses réponses.

Gabriel Schenk, Gr. PLR au CV